

Commission Gordon dans les termes que voici:

Le soutien des prix est une matière tellement importante et délicate qu'il faudrait la confier à une commission dont les membres seraient relevés d'autres fonctions pour se consacrer entièrement à leur charge et pouvoir ainsi s'occuper exclusivement de pressentir les situations critiques et de déterminer les répercussions de tel ou tel prix sur la production et le revenu.

En plus de formuler des avis sur le niveau auquel l'État devrait de temps à autre fixer le prix de certaines denrées agricoles, la commission devrait aussi pouvoir indiquer comment y procéder. En général, il existe deux méthodes auxquelles on peut recourir: le gouvernement peut soit acheter les denrées agricoles dont le prix baisse au-dessous du prix de soutien, soit laisser le cultivateur écouler ses produits aux prix courants, même s'ils sont inférieurs au prix de soutien, quitte à combler la différence par des paiements d'appoint. Cette seconde méthode éviterait au gouvernement d'avoir à vendre, à emmagasiner et à écouler les excédents. Cette méthode permettrait au producteur de constater la recette que lui vaudraient ses produits sur le marché libre et l'amènerait peut-être à mieux régler la nature de sa production sur les réalités du marché. A notre avis, cependant, on ne saurait affirmer que les paiements d'appoint soient à préférer dans tous les cas au soutien direct des prix; il faudrait dans chaque cas demander l'avis de la Commission sur ce point et sur le prix à fixer. Enfin, nous sommes convaincus que ni le gouvernement ni la commission ne devraient être liés par quelque formule automatique dans l'application du programme du soutien des prix agricoles.

Cette commission de stabilisation des prix, à qui l'on pourrait confier la charge de trouver de nouveaux débouchés pour nos produits, serait en mesure de rendre des services beaucoup plus précieux que ceux dont la classe agricole a bénéficié jusqu'ici par suite de l'adoption de la loi visant la stabilisation des prix qui a été présentée à la Chambre en janvier dernier.

Monsieur le président, depuis la venue du gouvernement conservateur au pouvoir, les conditions de l'agriculture en général se sont maintenues grâce surtout aux bonnes lois adoptées à l'époque où les libéraux présidaient aux destinées du pays. Dans son discours du 9 juillet, le ministre a déclaré que "l'amélioration qui s'est produite provient des programmes qu'a adoptés le gouvernement, entre autres choses, l'adoption de la loi sur la stabilisation des prix agricoles." Or, j'ai démontré que cette loi a eu de bien piètres résultats et même qu'elle a entraîné une perte pour le producteur de lait écrémé. Quant aux autres produits agricoles dont le prix a été stabilisé, le ministre sait aussi bien que moi le mécontentement qui existe chez un grand nombre de producteurs.

Nous voilà loin, par conséquent, des promesses que le ministre de l'Agriculture, désireux d'obtenir des votes dans la province de Québec, faisait miroiter aux yeux des agriculteurs dans une déclaration qu'il faisait au

congrès annuel de la Fédération canadienne des agriculteurs, tenu à Montréal, ainsi que le publiait *Le Devoir* du 30 janvier 1958. Le ministre déclarait:

J'étudie en ce moment la possibilité de mettre sur pied un système d'assurance-récolte qui protégera les fermiers contre les calamités, l'inondation, la grêle ou la sécheresse.

M. le président: A l'ordre! je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré. La résolution est-elle adoptée?

M. Roberge: Monsieur le président, certains députés, le ministre y compris, seront peut-être étonnés de voir un avocat se lever pour parler d'agriculture. Nous avons vu hier soir ce qu'un avocat pouvait faire. Je m'efforcerais de faire aussi bien.

On a dit que les avocats devraient tout savoir. Je ne suis pas de cet avis, mais je soutiens cependant que, comme tout autre citoyen d'ici ou d'ailleurs, un avocat doit essayer d'avoir des connaissances sur toutes choses, pour ainsi dire, et c'est ce que j'ai essayé de faire en agriculture.

Je profite de la mise à l'étude du premier crédit du ministère de l'Agriculture pour formuler quelques observations sur les problèmes agricoles et proposer quelques mesures qui, du moins je le pense, une fois étudiées et appliquées, devraient aider certains des cultivateurs de notre pays.

(Texte)

Au cours des quelques remarques que j'ai faites, monsieur le président, en marge du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai eu l'occasion de parler de l'emploi, de l'assurance-chômage et également de certaines questions touchant l'éducation. Toutefois, je n'ai pas, à ce moment-là, abordé les questions relatives à l'agriculture. Je me crois donc très justifié de le faire maintenant.

Comme le ministre le sait sans doute, je représente une circonscription mi-urbaine, mi-rurale. Au fait ma circonscription compte trois villes; ce qui en reste est formé de municipalités rurales où nombre de cultivateurs vivent et essaient, tant bien que mal, de gagner leur vie et de joindre les deux bouts.

Tous savent que les cultivateurs de la province de Québec, comme ceux des autres provinces du pays, travaillent de 16 à 18 heures par jour durant la période où la température les favorise, plus spécialement au printemps, à l'été et à l'automne.

Nous devons cependant nous demander si nos cultivateurs, de quelque région qu'ils soient, reçoivent pour leur travail une rémunération juste et équitable. Il ne faut pas oublier que, dans notre pays, la ferme est